

Liberté Égalité Fraternité

MISE EN OEUVRE DE LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE DANS LES LYCÉES DE L'ACADÉMIE

Point-presse de la rectrice

Lundi 12 avril 2021

MISE EN ŒUVRE DE LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE DANS LES LYCÉES

Sommaire

La mise en œuvre de la continuité pédagogique dans les lycées	p. 02
Les principes et objectifs pédagogiques de la continuité pédagogique	p. 03
L'accompagnement des équipes par le numérique	p. 04
Des serveurs et des outils informatiques sécurisés	p. 05

LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE DANS LES LYCÉES

Annoncée par la rectrice de région académique le 2 avril dernier, la réduction du nombre des élèves accueillis simultanément dans les lycées est une mesure forte destinée à lutter contre l'épidémie de coronavirus dans l'île.

Trois lycées de l'académie (Moulin Joli à la Possession, Jean Hinglo et Léon de Lepervanche au Port) sont ainsi passé jeudi 8 avril en mode hybride, alliant présentiel et distanciel. Cette mesure est généralisée à l'ensemble des lycées publics et privés sous contrat de l'académie, à compter du lundi 12 avril 2021.

Ce changement de mode d'organisation des enseignements a été anticipé dans tous les établissements, avec l'élaboration d'un plan de continuité pédagogique, partagé avec la communauté éducative et présenté en conseil d'administration.

Cette organisation peut prendre l'une des deux formes suivantes :

- un accueil par niveau de classe, à mi-temps (jour, semaine, etc.) à l'échelle de l'établissement,
- un accueil en demi-groupes, à l'échelle de la classe.

L'ensemble des plans de continuité ont été transmis à la cellule de continuité pédagogique académique au rectorat, qui s'est assurée qu'ils respectaient bien les principes d'équité pour les élèves et garantir au moins 50 % d'enseignement en présentiel pour chacun d'eux.

LES PRINCIPES ET OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

La continuité pédagogique a pour objectif de maintenir le contact entre l'élève et l'École, afin de permettre la poursuite des apprentissages. Elle repose sur l'action des professeurs mais aussi de l'ensemble des équipes pédagogiques (CPE, AED, etc.) et se traduit par un équilibre entre travail en autonomie et cours avec le ou les professeurs.

Quelle que soit la modalité d'accueil retenue par chaque établissement, l'enjeu de cette continuité pédagogique est de permettre à chaque lycéen de maintenir les acquis développés depuis le début de l'année (consolidation, enrichissements, exercices, etc.), de poursuivre ses apprentissages, d'acquérir des compétences nouvelles et, d'une façon générale, de poursuivre son parcours de formation et d'orientation.

Afin d'assurer cette continuité pédagogique, un enseignement hybride, combinant des activités d'apprentissage sur les temps de présence au lycée et à distance, en mode synchrone ou asynchrone est mis en œuvre.

- L'élève suit un nouvel emploi du temps qui intègre cette modalité d'enseignement hybride. Il alterne entre temps de présence en établissement et temps de travail à domicile.
- La présence en établissement peut être privilégiée pour les élèves les plus en difficulté, à besoins éducatifs particuliers, ne bénéficiant pas d'un environnement numérique adapté, les élèves de lycées professionnels qui doivent acquérir des gestes professionnels en lien avec les spécialités de leurs diplômes, et les élèves des classes à examens.
- Le professeur intervient en présentiel dans l'établissement ou à distance, soit depuis son établissement soit depuis son domicile, selon l'emploi du temps établi dans le cadre du plan de continuité pédagogique.

L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉQUIPES PAR LE NUMÉRIQUE

Pour permettre la poursuite des enseignements et des apprentissages, l'académie, par le biais de sa délégation académique au numérique éducatif (DANE) proposera aux enseignants un programme de temps d'échanges quotidiens (les e-K'fés de la DANE) et des webinaires sous forme de classe virtuelle. L'objectif est répondre concrètement aux demandes et besoins des enseignants dans l'usage hybride du numérique.

Les e-Kfés de la DANE

À partir du lundi 12 avril, des temps d'échanges quotidiens sont proposés aux enseignants pour accompagner, montrer et échanger sur l'usage du numérique pour développer une séquence pédagogique à distance avec leurs élèves. Ces moments d'échanges se dérouleront en visioconférence tous les jours de 13h à 13h45 (Il n'est pas nécessaire de s'inscrire en amont).

Les webinaires de la DANE

À partir du mardi 13 avril, des webinaires seront proposés sur différents thèmes. Les enseignants sont invités à s'inscrire en amont via l'Espace continuité pédagogique accessible depuis la page d'accueil du site web académique.

- Mardi 13 avril à 7h30 : qu'est-ce qu'hybrider ses cours ? les apprentissages ?
- Mercredi 14 avril à 14h : animer une classe virtuelle CNED avec des élèves et mettre en place une classe virtuelle BBB entre pairs
- Vendredi 16 avril à 7h30 : proposer des activités et productions orales.
- Lundi 19 avril à 7h30 : organiser des restitutions de productions d'élèves
- Mercredi 21 avril à 14h : Des ressources numériques et Banque de ressources numériques éducatives (BRNE) à votre disposition
- Jeudi 22 avril à 7h30 : mise en activité des élèves, productions, restitutions des travaux d'élèves avec la plateforme Moodle
- Lundi 26 avril à 7h30 : une plateforme d'hébergement de vidéos à votre service : PeerTube
- Mardi 27 avril à 7h30 : mise en activité des élèves, productions, restitutions des travaux d'élèves avec la plateforme Moodle
- Vendredi 30 avril à 7h30 : organiser des restitutions de productions écrites et/ou orales d'élèves.
 - L'espace Magistere "Continuité Pédagogique", accessible sur l'espace numérique de travail académique Métice, propose plusieurs activités (forum, partage de ressources, accès aux webinaires, etc.) permettant d'échanger et de partager avec les membres de la communauté.

DES SERVEURS ET DES OUTILS INFORMATIQUES SÉCURISÉS

Depuis maintenant un an, les infrastructures centrales informatiques au rectorat ont été renforcées : serveurs plus puissants et plus sécurisés, dont le nombre a été doublé. De plus, l'ensemble des infrastructures est protégé par plusieurs couches de pare-feu susceptibles de filtrer des comportements hostiles.

La direction des systèmes d'information du rectorat assure le contrôle en continu de l'activité sur ces serveurs qui enregistrent actuellement un nombre de connexions simultanées (60 000 visiteurs par jour) supérieur à celui qu'il y avait lors du premier confinement en mars et avril 2020 (40 000 visiteurs par jour).

Les investissements ainsi réalisés permettront d'accueillir la montée en charge des usages sur les espaces numériques de travail des lycées.

En parallèle, la Région qui a en charge les connexions internet des lycées, s'attache, en partenariat avec le rectorat, à en augmenter les capacités, afin de permettre des usages fluides et hybrides. Des efforts importants avaient déjà été réalisés l'année dernière. Il reste désormais un nombre réduit de lycées pour lesquels des interventions sont encore à mener (lycées Antoine de Saint-Exupéry aux Avirons, Paul Langevin à Saint-Joseph et François de Mahy à Saint-Pierre).